

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roche Papier Studio - Moncton Inc.	Numéro de permis 2019201	Date d'inspection Le 22 juillet 2021	
Nom de l'établissement Roche Papier Studio 1		Numéro de téléphone (506) 874-0944	
Adresse 98 Bonaccord St Moncton NB E1C 5L1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(1) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut modifier la superficie prévue pour fournir des services ni faire un ajout à un bâtiment ou à un établissement ni modifier ceux-ci en tout ou en partie que si le ministre a approuvé les changements par écrit.	28(1)	27 juil. 2021	
Commentaires : Des rénovations ont été effectuées. Le nombre d'espaces en bas au local qui s'appelle gymnase a été réduit et transformé pour laisser la place à la boulangerie (des étagères et autres équipements sont présents). Les espaces des estrades ont été enlevés pour se transformer en cuisine pour la boulangerie. La mentore en assurance de la qualité recommande qu'une demande de changement soit envoyée afin d'ajuster le nombre d'enfants permis en fonction de l'espace présentement utilisé.			
Commentaires généraux			

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 juillet 2021

Date

original signé par
Brigitte LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 juillet 2021

Date